

cette affaire. Cette déclaration et toutes les négociations qui se poursuivent depuis des mois sont enveloppées de mystère. Je le dis en toute franchise parce que ceux qui ont reçu le rapport et étudié la situation n'en doutent pas, surtout depuis que le syndicat a accepté la recommandation du conciliateur nommé par le gouvernement, alors que ce dernier hésite à accepter les recommandations raisonnables...

L'hon. M. Benson: Je pose la question de privilège...

L'hon. M. Starr: ...du rapport. Tout cela est certainement assez mystérieux.

L'hon. M. Benson: Monsieur l'Orateur, je pose la question de privilège.

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît. Le ministre pose la question de privilège.

L'hon. M. Benson: Monsieur l'Orateur, au sujet de la question de privilège, on n'a pas nommé de conciliateur comme tel. (*Exclamations*)

L'hon. M. Starr: Toute cette affaire est entourée de mystère. La déclaration du ministre aujourd'hui et les déclarations faites hier par d'autres ministres à cet égard ont certainement un air de mystère surtout lorsque les ministres ont essayé de faire entrer le juge qu'ils ont nommé dans une catégorie qui ne semble pas exister. Le juge était certainement un arbitre ou, du moins, il exerçait les fonctions d'arbitre.

Une voix: Ne dites pas de sottises.

L'hon. M. Starr: Il s'est occupé de questions qui concernaient le syndicat. Toute personne qui s'intéresse aux questions syndicalistes sait exactement quel a été le rôle du juge, à l'exception du gouvernement qui l'a désigné. Le ministre nous a annoncé aujourd'hui que tout allait bien, que des réunions avaient eu lieu et que d'autres auraient lieu demain, demain soir et, au besoin, vendredi. Pendant ce temps, le gouvernement prépare une mesure législative.

Une voix: Il a un gourdin.

L'hon. M. Starr: Pourquoi, si les choses vont si bien? Une situation simple comme celle-là aurait dû se régler aujourd'hui, et sans mesure législative. Le gouvernement n'a qu'à accepter les recommandations du juge qu'il a désigné. Le syndicat les a acceptées. On aura beau prétendre que les négociations progressent, cela ne nous empêchera pas de pren-

[L'hon. M. Starr.]

dre nos responsabilités et, aujourd'hui encore, de proposer l'ajournement de la Chambre pour permettre au Parlement d'indiquer au gouvernement comment régler l'affaire.

M. T. C. Douglas (Burnaby-Coquitlam): Le fait que les contrôleurs de la circulation aérienne du ministère des Transports ont fait part au gouvernement de leur intention de refuser leurs services le mardi 20 décembre dès 8 heures du matin, signifie qu'une crise grave menace le pays.

Une voix: Le gouvernement n'en a cure.

M. Douglas: Nous nous exposons à voir tous les aéroports civils du pays fermés pendant la période de Noël. On conçoit mal comment le gouvernement a pu temporiser si longtemps devant ce problème. Les négociations avec ce groupe, à propos des traitements, durent en vain depuis 18 mois.

M. Woolliams: Il leur faut du temps.

M. Douglas: L'association a demandé en mai dernier à ses adhérents un mandat pour déclencher la grève et on en avait avisé le gouvernement. Le ministre des Transports, dans l'intention d'écartier une grève éventuelle, a nommé comme commissaire le juge John B. Robinson aux termes de la loi sur les enquêtes. Le président du Conseil du Trésor a dit que le juge n'était ni un conciliateur, ni un médiateur. Qu'était-il donc? C'était un commissaire nommé par le gouvernement. Que le ministre des Transports ait pu dire hier que le juge n'était qu'un conseiller est une absurdité pure et simple. On ne nomme pas un conseiller aux termes de la loi sur les enquêtes. Il était nommé pour vérifier tous les faits, étudier les griefs du personnel du trafic aérien selon lesquels leurs collègues aux États-Unis recevaient des salaires supérieurs de plus de 50 p. 100 et bénéficiaient de meilleures conditions de travail.

● (2.50 p.m.)

L'hon. M. Pickersgill: Je pose la question de privilège.

Des voix: Asseyez-vous.

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît. Le ministre des Transports pose la question de privilège.

L'hon. M. Pickersgill: Je devrais peut-être rappeler le Règlement. L'honorable représentant semble en train de nous lire un